

## MODE D'EMPLOI POUR RÉDIGER ET ENVOYER UNE LETTRE OU UN COURRIEL D'OBSERVATIONS ET DE RÉCLAMATIONS

### Comment procéder pour communiquer vos observations et réclamations ?

- **Signer la lettre type rédigée par le Collectif « Sauvons le poumon vert des cabayes » après l'avoir, si possible, singularisée avec quelques remarques** (par exemple, reprendre un argument de la lettre type auquel vous êtes particulièrement sensible, ajouter une raison supplémentaire de refuser le projet...).

**OU**

- **Rédiger une lettre ou un courriel personnel.**

**ATTENTION !!** Votre lettre ou courriel personnel doit **impérativement mentionner** : Les références du dossier (**Dossier PU/90365D**) – La date - Votre nom et prénom - Votre adresse - Votre signature (pas pour le courriel)<sup>1</sup>. **Si une seule mention manque, elle ne sera pas valable.**

### Où et comment envoyer votre lettre type, votre lettre personnelle ou votre courriel ?

- **Votre lettre type ou votre lettre personnelle peut être :**

**Soit :** Donnée à un membre du Collectif « Sauvons le poumon vert des cabayes » ou déposée dans sa boîte aux lettres.

Rue	N°	Nom
De Beyne	46	Gwennaëlle Delaive-Gillon
Charlemagne	138	Pierre Eyben
De Beyne	248	Geneviève Tollet
Rue de fleron	<b>47</b>	Station Q8
Des vergers	<b>17c</b>	Christophe Saccaro

**OU**

**Soit ;** Envoyée par courrier ordinaire à la Ville de Liège - Service des permis d'urbanisme – La Batte 10/4<sup>ième</sup> étage – 4000 – Liège.

**Soit :** **Votre courriel doit être envoyé directement au Service des permis d'urbanisme :** [enquete.urbanisme@liege.be](mailto:enquete.urbanisme@liege.be).

### Dans quel délai communiquer la lettre ou le courriel ?

- **Votre lettre type ou personnelle doit être transmise à un membre du Collectif « Sauvons le poumon vert des cabayes » pour le 10 septembre au plus tard.**
- **Si vous choisissez d'envoyer votre lettre au Service des permis d'urbanisme, postez-la le 10 septembre au plus tard (par sécurité)...**
- **Si vous envoyez un courriel, vous pouvez le faire jusqu'au 15 septembre à 12h.**

<sup>1</sup> La signature n'est pas mentionnée comme obligatoire pour une lettre. Mais par prudence, nous suggérons de la mettre.